



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2023 - 067

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

OBJET

**SUBVENTION
-
CAUE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 25/09/2023

Publié ou notifié

le 26/09/2023



Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 26/09/2023

ID : 046-214600892-20230913-2023_067-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt trois, le 13 septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06.09.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,
DAVID, M. ROUCH, Mme BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : M. LEVASSEUR

Excusée : Mme BOON

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bulletin
d'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de
l'Environnement) précise que, pour une commune de 701 à 1500 habitants la
subvention s'élève à 120 €.

Il avait été prévu au budget primitif 2023 une subvention de 100 € qui a
été réglée (mandat n°434 du 11 juillet 2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de régler une
subvention complémentaire de 20 € par prélèvement à l'article 6574 du
budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU

